

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 6 mai 2019 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
 - a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 24 avril 2019.**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Renouvellement des assurances générales de la Municipalité;
 - b) Appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables;
 - c) Politique de gestion des plaintes;
 - d) Demande d'autorisation de passage sur notre territoire, La Tournée des Vainqueurs;
 - e) Formation du comité des Fêtes du 350^e de la municipalité de Cap-Saint-Ignace;
 - f) Acquisition d'une rétrocaveuse (pépine) et vente de l'ancienne;
 - g) Acquisition d'un petit tracteur et de divers équipements;
 - h) Demande de contribution, Fêtes de la Saint-Hubert;
 - i) Demande de révision du lignage sur le chemin des Pionniers Ouest.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Octroi du contrat pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité;
 - b) Demande de dérogation mineure, 9072-2166 Québec inc. (Ferme Pierre et Monique G. Lemieux);
 - c) Autorisation de signature, emprunt temporaire règlement d'emprunt 2019-06, travaux de réfection sur la route du Souvenir (Phase 2);
 - d) Délégation de compétence envers la MRC de Montmagny pour le tri et le conditionnement pour les matières recyclables;
 - e) Confirmation de compétence de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace en terme de collecte et transport des matières recyclables;
 - f) Subvention à Tourisme Cap-Saint-Ignace;

g) Mandat à Laboratoire d'expertise du Québec (LEQ) pour le projet Souvenir (Phase 2);

h) Mandat de vérification des états financiers 2019 à Mallette.

9. Informations générales;

10. Période de questions générales;

11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2019-05-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2019-05-02

Adoption du
procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

Un procès-verbal de correction est déposé pour la résolution 2019-04-06 et les numéros de lots ont été ajoutés à la résolution puisqu'ils font partie prenante du dossier.

2019-05-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1900117 au numéro C1900192 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1900036 au numéro L1900050, les dépôts directs du numéro P1900115 au numéro P1900162 pour la somme de 1 079 129,57 \$ et les salaires pour une somme de 49 690,66 \$ totalisant ainsi 1 128 820,23 \$.

6. Rapport des comités

Rapport du comité
Culture et Patrimoine
du 24 avril 2019

a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 24 avril 2019

M^{me} Pauline Joncas fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 24 avril 2019.

7. Affaires nouvelles

2019-05-04

Renouvellement
assurances générales
Municipalité

a) **Renouvellement des assurances générales de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE les protections d'assurances générales de la Municipalité portent échéance le 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE PMT Roy Assurances et Services financiers inc., mandataire pour la Mutuelle des municipalités du Québec, a présenté une proposition de renouvellement du contrat d'assurances au montant de 57 425 \$ taxes incluses pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil accepte la proposition de renouvellement au montant de 57 425 \$ taxes incluses présentée par PMT Roy Assurances et Services financiers inc. pour la période du 15 mai 2019 au 15 mai 2020.

2019-05-05

Appel d'offres
collecte et transport
des matières recyclables
et non recyclables

b) **Appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables**

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entrepreneur *GFL Environmental inc.*, nouvel entrepreneur mandaté pour la division de Québec suite à une entente conclue avec Gaudreau Environnement inc., se termine le 31 décembre 2019 pour le contrat de collecte et transport des matières résiduelles non recyclables et recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat est supérieur à 101 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du *Code municipal* stipule qu'il ne peut être adjugé qu'après demandes de soumissions publiques faites par annonce dans un journal, si la dépense est de 101 100 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE le contrat qui se terminera le 31 décembre 2019 a été fait conjointement avec d'autres Municipalités quant à l'appel d'offres et qu'il était bénéfique de procéder de la même façon;

CONSIDÉRANT QUE le contrat aura une durée de trois ans (2020, 2021 et 2022) avec une option de deux ans supplémentaires (2023 et 2024);

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec les directeurs généraux des Municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, il a été convenu qu'il serait pertinent d'aller de nouveau en appel d'offres commun pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi suite à la confection d'un devis conjoint avec les autres Municipalités. Un avis public commun sera publié dans l'édition du 7 mai 2019 du journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible aussi à compter du 7 mai 2019 sur le système électronique d'appel d'offres publiques (SÉ@O).

2019-05-06

c) Politique de gestion des plaintes

Procédure gestion des plaintes adjudication contrat ou attribution contrat (fournisseur unique)

CONSIDÉRANT QU' à partir du 25 mai 2019, il sera possible de porter plainte à l'égard d'un processus d'adjudication d'un contrat (appel d'offres public) ou à l'égard d'un processus d'attribution d'un contrat (fournisseur unique);

CONSIDÉRANT QUE cette plainte peut être faite par toute personne intéressée ou tout groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou qui a manifesté son intérêt à réaliser le contrat après la publication d'un avis d'intention (fournisseur unique);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'une procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace se dote d'une procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes quant au processus d'adjudication d'un contrat (appel d'offres public) ou à l'égard d'un processus d'attribution d'un contrat (fournisseur unique). De plus, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière est nommée à titre de responsable des plaintes.

2019-05-07

Autorisation de passage territoire
Tournée des Vainqueurs

d) **Demande d'autorisation de passage sur notre territoire, la Tournée des Vainqueurs**

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des Vainqueurs passera à nouveau dans notre municipalité le 24 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'organisation demandent l'autorisation de circuler sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser la Tournée des Vainqueurs à circuler sur notre territoire le 24 août 2019 seulement. Les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être enlevés après l'activité.

2019-05-08

Formation du comité 350^e anniversaire de la municipalité

e) **Formation du comité des Fêtes du 350^e de la municipalité de Cap-Saint-Ignace**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cap-Saint-Ignace fêtera son 350^e anniversaire en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire former un comité en 2019 afin de voir à l'organisation de ces festivités qui se voudront mémorables pour la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a déjà une liste de bénévoles intéressés à faire partie de ce comité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De former un comité pour les festivités du 350^e anniversaire de Cap-Saint-Ignace qui sera constitué des personnes suivantes :

M^{mes} Sophie Boucher, Stéphanie Bush, Renée Hébert, Marie-Claude Laberge, Anne-Marie Pelletier ou représentant de Prolam, Ginette Saillant et MM. Gaétan Fortin, Sylvain Fréreau, et Régent Lemay.

D'autres membres devraient s'ajouter à ce comité ou encore aux sous-comités, en autres, les représentants des organismes de la Municipalité.

2019-05-09

f) **Acquisition d'une rétrocaveuse (pépine) et vente de l'ancienne**

Acquisition d'une rétrocaveuse (pépine) et vente de l'ancienne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire se départir de sa rétrocaveuse (pépine) actuelle afin d'en acquérir une nouvelle plus récente et en meilleur état;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité en a trouvé une qui convient davantage à nos besoins et nos attentes;

CONSIDÉRANT QUE notre politique de gestion contractuelle nous permet d'acheter directement l'équipement souhaité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De faire l'acquisition d'une rétrocaveuse John Deere 310SG (2015) au montant de 38 000 \$ plus les taxes applicables à *Serge Noël Équipement*. De plus, notre rétrocaveuse (1995) leur sera vendue pour la somme de 10 000 \$. Cette somme sera soustraite de la facture. Le coût d'acquisition est donc, par conséquent, de 32 193 \$ taxes incluses.

De plus, la directrice générale est autorisée à faire toutes les démarches requises afin de procéder à l'acquisition et la vente de ces équipements.

La Conseil autorise l'utilisation d'une partie du surplus non affecté pour payer l'entièreté de cette dépense.

2019-05-10

g) **Acquisition d'un petit tracteur et de divers équipements**

Acquisition petit tracteur et équipement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire faire l'acquisition d'un petit tracteur et de divers équipements nécessaires, entre autres, à l'entretien du parc municipal Optimiste ;

CONSIDÉRANT QUE *Garage Minville inc.* a un tracteur usagé qui convient à nos besoins et nos attentes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour faire l'acquisition du tracteur Kubota BX2370 du *Garage Minville inc.* pour la somme de 24 683,19 \$ taxes

incluses, incluant le chargeur, la tondeuse, la cabine, la souffleuse arrière 51 pouces et les fourches. L'équipement sera testé préalablement quelques semaines avant de confirmer l'achat officiellement, et ce, pour s'assurer qu'il rencontre bien nos attentes et réponde à nos besoins. Cet équipement servira pour la tonte, le déneigement de la patinoire et différents espaces au parc municipal Optimiste, et pour déplacer du matériel tels que des tables etc. à l'aide des fourches.

La Conseil autorise l'utilisation d'une partie du surplus non affecté pour payer l'entièreté de cette dépense.

2019-05-11

Demande de contribution Fêtes de la Saint-Hubert

h) Demande de contribution, Fêtes de la Saint-Hubert

CONSIDÉRANT QUE les Fêtes de la Saint-Hubert ont adressé une demande d'appui à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour l'organisation de la 48^e édition des festivités de la Saint-Hubert à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes sont déjà autorisées par la politique d'accréditation des organismes, habituellement autorisées par la responsable du Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise le versement d'une contribution financière de cinq cents dollars (500 \$) au comité des Fêtes de la Saint-Hubert pour l'organisation des festivités qui auront lieu le dimanche 13 octobre 2019.

De plus, la demande de présence du personnel et des véhicules du Service des incendies lors de la célébration de la messe solennelle devra être transmise directement au Service incendie de la Ville de Montmagny.

2019-05-12

Demande de révision lignage sur Pionniers Ouest

i) Demande de révision du lignage sur le chemin des Pionniers Ouest

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de diminution de vitesse sur le chemin des Pionniers Ouest en mars 2018 auprès du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE cette diminution touchait le chemin des Pionniers Ouest, soit précisément du numéro civique 571 à la limite ouest de la municipalité (Montmagny);

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été refusée par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE d'autres alternatives sont possibles pour une partie du secteur, principalement à proximité des Serres Fleuri-Cap;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De demander au ministère des Transports de revoir le lignage dans le secteur des Serres Fleuri-Cap, et ce, pour limiter les dépassements de la section entre la courbe et les serres. Donc, s'il y avait plutôt une ligne axiale double dans ce secteur qui est achalandé pendant quelques mois de l'année (saison estivale pour l'entreprise), ceci limiterait les accélérations dans cette zone où la visibilité est limitée en raison de la courbe.

8. Affaires commencées

2019-05-13

Octroi du contrat couches d'usure et rapiéçage manuel et mécanisé (asphalte)

a) **Octroi du contrat pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du Code municipal stipule que le contrat ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal s'il comporte une dépense de 101 100 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appel d'offres pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux a été publiée dans le journal l'Oie Blanche et via le système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préliminaire des coûts du contrat était supérieure à 101 100 \$ compte tenu des quantités et du prix du marché;

CONSIDÉRANT QUE 5 entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Entrepreneur	Montant total avec taxes
Les Constructions HDF inc.	174 269,63 \$
Pavage F & F	182 253,77 \$
BML, division Sintra	203 041,44 \$
Jacques & Raynald Morin inc.	204 839,46 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	218 015,60 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De décréter l'exécution des travaux pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité, et ce, tel que décrit au devis faisant partie des documents d'appel d'offres produits;

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise *Les Constructions HDF inc.* pour la somme de 174 269,63 \$ avec taxes pour le contrat de pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte), et ce, conformément au devis faisant partie des documents d'appel d'offres et des addendas.

2019-05-14

Demande de dérogation mineure
9072-2166 QC inc.
Ferme Pierre et
Monique G. Lemieux

b) **Demande de dérogation mineure, 9072-2166 Québec inc. (Ferme Pierre et Monique G. Lemieux)**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble du 1176, chemin Bellevue Est, lot 3 769 709, zone AC-8, dont la propriétaire est la compagnie 9072-2166 Québec inc., représentée par M. Philippe Lemieux;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser une distance séparatrice inférieure à ce qui est prévu à la loi 184 (Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives) en ce qui concerne les odeurs agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la résidence voisine du 1170, chemin Bellevue Est est actuellement située à 57 mètres du bâtiment d'élevage et que l'agrandissement projeté du nouveau bâtiment sera à 91 mètres;

CONSIDÉRANT QU' il y aura augmentation des unités animales pour ainsi passer de 118 à 192,6 unités animales sous gestion liquide, la nouvelle norme applicable sera de 98,3 mètres;

CONSIDÉRANT les règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny :

- Règlement 2005-32, règlement de contrôle intérimaire pour la cohabitation en milieu agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- Règlement 2002-16, règlement de contrôle intérimaire sur l'implantation et les activités des productions animales en zone agricole.

CONSIDÉRANT les règlements de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace :

- Règlement de zonage numéro 270 (article 5.35, établissement de production animale);
- Règlement numéro 273 relatif aux dérogations mineures.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la résidence ciblée a signé une déclaration favorable au présent projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la dérogation mineure, et ce, tel que rédigé;

CONSIDÉRANT QU' un avis public sera affiché dans un journal local ainsi que dans les deux tableaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 1176, chemin Bellevue Est, lot 3 769 709, cadastre de la paroisse de Cap-Saint-Ignace, consistant à autoriser une distance séparatrice de 57 mètres au lieu de 98,3 mètres pour la résidence la plus près du lieu d'élevage ainsi que l'augmentation du nombre d'unités animales passant de 118,0 à 192,6 sous gestion liquide.

2019-05-15

Autorisation de signature pour emprunt temporaire règlement d'emprunt 2019-06 pour travaux réfection rte du Souvenir (Phase 2)

c) Autorisation de signature, emprunt temporaire règlement d'emprunt 2019-06, travaux de réfection sur la route du Souvenir (Phase 2)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu l'autorisation du MAMH pour le règlement d'emprunt 2019-06;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt permanent sera valable lorsque le projet sera complété;

CONSIDÉRANT QUE pour payer les fournisseurs, nous devons contracter un emprunt temporaire auprès de notre institution financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace contracte avec la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny un emprunt temporaire à crédit variable de l'ordre de 1 995 000 \$ pour le financement du règlement d'emprunt 2019-06.

D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2019-05-16

Délégation de compétence envers la MRC de Mty tri et conditionnement matières recyclables

d) Délégation de compétence envers la MRC de Montmagny pour le tri et le conditionnement pour les matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se doivent de compléter les données du portail GMR pour fin de transmission de leur déclaration;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC exige une résolution prouvant la délégation des compétences ou une partie des compétences en ce qui a trait à la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC exige une déposition de la résolution afin d'accéder au portail GMR;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace confirme qu'elle a délégué sa compétence du tri et du conditionnement à la MRC de Montmagny en ce qui a trait aux matières recyclables.

2019-05-17

Confirmation de compétence collecte et transport des matières recyclables

e) Confirmation de compétence de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace en terme de collecte et transport des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se doivent de compléter les données du portail GMR pour fin de transmission de leur déclaration;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC exige une résolution prouvant les compétences des municipalités en ce qui a trait à la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC exige une déposition de la résolution afin d'accéder au portail GMR;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace confirme qu'elle a compétence en matière de la collecte et transport des matières recyclables.

2019-05-18

f) Subvention à Tourisme Cap-Saint-Ignace

Subvention à
Tourisme
Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Cap-Saint-Ignace est un organisme qui s'occupe du tourisme au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a besoin de fonds pour défrayer les dépenses courantes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser le versement d'une subvention de 45 000 \$ à Tourisme Cap-Saint-Ignace pour la saison touristique 2019. Cette subvention sera versée en trois versements, soit un au mois de mai, un en juin et un en juillet. Cette subvention comprend uniquement l'engagement de deux ressources à temps plein pour les opérations du bureau d'information touristique. Les heures excédentaires devront être comblées par la coordonnatrice à même sa semaine de travail puisque la Municipalité n'octroie pas de subvention pour la 3^e ressource à temps partiel.

2019-05-19

g) Mandat à Laboratoire d'expertise du Québec (LEQ) pour le projet Souvenir (Phase 2)

Mandat à LEQ contrôle
qualitatif matériaux
Souvenir (Phase 2)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé un prix à trois firmes pour le contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la gestion contractuelle actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité qui lui permet de contracter de gré à gré pour tout contrat d'approvisionnement ou tout contrat pour la fourniture de services (incluant les services professionnels) lorsque la dépense est inférieure au seuil prévu aux lois municipales et requérant l'appel d'offres public (actuellement inférieur à 101 100 \$);

CONSIDÉRANT l'offre de service formulée par la firme Laboratoire d'expertise de Québec ltée (LEQ) en date du 24 avril 2019 est la plus basse reçue;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins de saine gestion de la Municipalité, le Conseil juge approprié que le mandat de contrôle qualitatif des matériaux soit réalisé pour les travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir (entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil accorde un contrat à la firme Laboratoires d'Expertises de Québec ltée (LEQ) conformément à l'offre de service datée du 24 avril 2019, pour :

- a) une enveloppe budgétaire de 31 900 \$, en plus des taxes applicables, pour l'ensemble des activités liées aux activités d'ingénierie des sols et matériaux selon les prix soumis dans leur offre de service.

Que la Municipalité soit avisée préalablement si les frais de contrôle qualitatif doivent excéder l'enveloppe budgétaire prévue;

Que M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à donner suite à la présente résolution.

2019-05-20

Mandat vérification
états financiers 2019
à Mallette

h) Mandat de vérification des états financiers 2019 à Mallette.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de Mallette une proposition d'honoraires pour l'audit du rapport financier annuel pour l'exercice 2019;

CONSIDÉRANT QUE les rapports du MTQ et la saisie du budget dans SESAMM du MAMH ne sont plus exigés comme reddition de comptes, mais que certaines informations devront encore être fournies;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte la proposition d'honoraires de Mallette pour la vérification comptable de l'année 2019, et ce, pour un montant de 9 450 \$ avant taxes. De plus, le Conseil accepte aussi la proposition pour le support comptable et la formation. Le tout sera à déterminer ultérieurement par la directrice générale en fonction des besoins.

9. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

2019-05-21

11. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que la séance soit levée à 20 h 49.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse